

COMMUNE DE SAINT MARCEL-lès-ANNONAY	COMPTE RENDU SUCCINCT <u>Conseil Municipal</u> <u>du 8 novembre 2021 à 20 heures</u>
--	---

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présent(s) : DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, AMATO Anne, BERNARDON Rémy, BOUDRA Noémie, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse, ROZAN François.

Excusé(s) : ABRIAL Yvon.

Absent(s) :

Pouvoir(s) : ABRIAL Yvon à DUMAS Laurence.

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

M. Julien GAY, Adjoint est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation

Madame le Maire fait état des décisions prises sur délégation.

Subventions aux associations : Association de Saint-Marcel-Les-Annonay

Délibération n° 2021_068

Le conseil municipal approuve les propositions des commissions « Finances » et « Vie associative » des subventions de fonctionnements suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ACCA	500,00 €
AMICALE BOULES	500,00 €
AFR ASSOCIATION FAMILLES RURALES	1 000,00 €
CLUB LES GENETS	400,00 €
COMITE DES FETES	500,00 €
COMITE FNACA	150,00 €
ESSM BASKET ST MARCEL	2 500,00 €
LA FOULEE DES SOUS BOIS	300,00 €
SI SAM CHANTE	400,00 €
TOTAL	6 250,00 €

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 4
-----------	------------	----------------

Subventions aux associations : Association « Des grains de soleil »

Délibération n° 2021_069

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 600 € à l'association « Des grains de soleil » et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Subventions aux associations : Association « FNATH, association des accidentés de la vie »

Délibération n° 2021_070

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 € à l'association « FNATH Association des accidentés de la vie » et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Subventions aux associations : Education routière du Haut-Vivarais

Délibération n° 2021_071

Le conseil municipal approuve la proposition de versement de la subvention de fonctionnement à l'Association Education routière du Haut-Vivarais qui prévoit une subvention annuelle sur la base d'une participation par habitant en sachant que cette participation est fixée chaque année en assemblée générale de l'Education routière du Haut-Vivarais. Pour l'année 2021, la participation est fixée à hauteur de 0,30 € par habitant soit un montant de 431,40 €. Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

Adhésion au contrat d'assurance « risques statutaires »

Délibération n° 2021_072

Le conseil municipal approuve la proposition de contrat d'assurance au titre des risques statutaires, à compter du 1^{er} janvier 2022. Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention de formation CACES R 486 de 3 agents

Délibération n° 2021_073

Le conseil municipal donne son accord sur la convention de formation CACES R 486 de 3 agents du service technique pour un coût s'élevant à 1 710 €.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Participation de M. et Mme CHATILLON-ACHAINTRE aux frais d'extension électrique

Délibération n° 2021_074

Le conseil municipal donne son accord sur l'affaire concernant la nécessité d'extension électrique sur la parcelle AI 567 sise 944, Route de Sassolas compte tenu de la prise en charge financière intégrale M. et Mme CHATILLON-ACHAINTRE Nicolas à hauteur de 2 797,29 €.

Il mandate Madame le maire à demander le remboursement des frais d'extension dès réception de la facture du SDE 07 et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention relative aux modalités de cession de mobiliers vélos – Département de l'Ardèche

Délibération n° 2021_075

Le conseil municipal donne son accord à la convention relative aux modalités de cession de ces mobiliers vélos (2 racks 5/6 vélos Altinnova (Rack Altao Parco) et 3 abris « Châtaigne » – Agence pour le développement des métiers d'art) afin qu'ils soient intégrés dans le patrimoine de la commune d'une valeur de 15 180 € TTC. Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2020 – Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières

Délibération n° 2021_076

Le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, pour l'année 2020 approuvé par le Bureau Syndical du Syndicat des Eaux des cantons d'Annonay et de Serrières. Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention concernant l'aménagement d'une portion de la via fluvia au lieu-dit Moulin Ferrand / tranche 1 - Communauté d'agglomération ANNONAY RHONE AGGLO et Communauté de Communes des Monts du Pilat

Délibération n° 2021_077

Le conseil municipal donne son accord sur la convention concernant l'aménagement d'une portion (320 mètres) de la via fluvia au lieu-dit Moulin Ferrand / tranche 1 - Communauté d'agglomération ANNONAY RHONE AGGLO et Communauté de Communes des Monts du Pilat. Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 25.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le...10 novembre 2021...conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS

